

2016-2017

## VOUS VOUS INTÉRESSEZ À ENSEIGNER LE FRANÇAIS LANGUE SECONDE OU À ENSEIGNER EN FRANÇAIS DANS UN PROGRAMME D'IMMERSION?

---

La faculté de l'éducation à l'University of New Brunswick offre des cours qui forment des enseignants à enseigner le français langue seconde dans de contextes variés :

1. enseigner le français en tant que langue seconde dans les programmes de français intensif (5<sup>e</sup> année) ou post intensif (6<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup>)
2. enseigner différentes matières (ex., Français, Maths, Sciences, Sciences humaines) au niveau élémentaire (1<sup>ère</sup> à 5<sup>e</sup>) en immersion
3. enseigner les arts langagiers du français dans un programme d'immersion au secondaire
4. enseigner des matières spécifiques (ex., Maths, Sciences, Sciences humaines) en immersion à l'intermédiaire (6<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup>) ou au secondaire (9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup>)

**Pour de plus amples renseignements à propos de l'enseignement du français langue seconde communiquez avec l'Institut de recherche en langues secondes du Canada (IRL2C)- [lric@unb.ca](mailto:lric@unb.ca) or [www.unb.ca/L2](http://www.unb.ca/L2)**

### EXIGENCES LINGUISTIQUES – IMPORTANT !

Afin de s'inscrire à nos cours de didactique du français langue seconde (**ED5568, 5562, 5569, 5563, 5561**), vous devez posséder un haut niveau de compétence orale et écrite en français. Par conséquent, **AVANT DE VOUS PRÉSENTER AU COURS** vous devez soumettre à l'IRL2C (Salle 346, Marshall d'Avray Hall): un **CERTIFICAT DE COMPÉTENCE ORALE\*\*** du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick attestant un niveau minimum d'**AVANCÉ**. (**Une photocopie du document suffira.**) Des preuves équivalentes attestant d'un niveau de compétence avancé seront considérées mais pas nécessairement acceptées.

Un nombre limité d'étudiants qui font preuve d'un niveau de compétence d'**Intermédiaire Plus** pourraient être acceptés à la spécialisation en français langue seconde. Ces étudiants auront un excellent dossier académique et de l'expérience avec des apprenants de français langue seconde.

**NOTEZ BIEN: Afin de faire le stage avancé d'enseignement (en avril/mai)**, il faut faire **preuve** d'un niveau minimum d'**Avancé** pour la classes de **français intensif (ou post-intensif)** et un minimum d'**Avancé plus** pour les classes d'**immersion**. Il faut également faire preuve d'un haut niveau de compétence écrite dans les travaux des cours.

\*\*Si vous avez besoin d'un certificat de compétence orale, veuillez communiquer avec le Ministère d'Éducation post-secondaire, formation et travail du Nouveau-Brunswick au (506) 453-3431, ou [ls-sl@gnb.ca](mailto:ls-sl@gnb.ca), **Normalement, le test oral se faire par téléphone.** (Notez: *Il y a un frais associé à cette évaluation.*) Pour des renseignements supplémentaires, visitez [Évaluation des compétences linguistiques GNB](#)